



Barclays est l'émetteur de l'instrument financier, Legal & General en est le distributeur.

Produit présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Cet instrument financier est une alternative à un placement risqué en actions à destination d'investisseurs avertis.

Le prospectus de base en date du 5 août 2011 et le prospectus d'émission en date du 15 mars 2012 ont été approuvés par la Financial Services Authority (la « FSA »), l'Autorité de régulation financière du Royaume-Uni. À la demande de Barclays Bank PLC, la FSA a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») un certificat d'approbation attestant que la documentation ci-dessus a été rédigée conformément à la Directive 2003/71 du 4 novembre 2003 (la directive Prospectus). Documentation à caractère promotionnel communiquée à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général.

Avertissement sur le risque de crédit : le versement de la performance finale comme le remboursement du capital investi à l'échéance sont subordonnés à l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur, Barclays Bank PLC.

Durée d'investissement conseillée : 5 ans



LEGAL & GENERAL OPPORTUNITÉ 2012

- Legal & General Opportunité 2012 est destiné aux investisseurs
 - anticipant une stabilisation ou une baisse limitée du marché actions français au cours des 5 prochaines années
 - désirant s'exposer à ce marché via l'indice CAC 40[®] hors dividendes
 - acceptant un risque de perte en capital totale ou partielle si, en date du 28 avril 2017, l'indice CAC 40[®] clôture en baisse de plus de 40% de son niveau initial ; ainsi qu'un plafonnement des gains par rapport à un investissement direct en actions à un taux de rendement actuariel brut de 5,4% par an
- Durée d'investissement conseillée : 5 ans
- Distribution exclusive dans le réseau du Groupe Legal & General en France
- Eligibilité : Contrats d'assurance vie, contrats de capitalisation et compte-titres
- Période de commercialisation : du 15 mars 2012 au 30 avril 2012 (inclus)
- Enveloppe limitée : la commercialisation de Legal & General Opportunité 2012 peut cesser à tout moment et sans préavis avant le 30 avril 2012 si le montant de l'enveloppe est atteint

Remarque préliminaire dans cette brochure : Les termes « capital », « capital investi » et « capital initialement investi » désignent la valeur nominale de Legal & General Opportunité 2012, soit 1 000 €, multipliée par le nombre d'unités de compte ou de titres de Legal & General Opportunité 2012 figurant sur votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation et/ou votre compte titres.

Tous les calculs présentés dans cette brochure sont effectués sur la base de cette valeur nominale, diminuée des frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'émetteur, Barclays Bank PLC.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le capital investi est égal à la valeur nominale de Legal & General Opportunité 2012, soit 1 000 €, multipliée par le nombre d'unités de compte Legal & General Opportunité 2012, diminuée des frais d'arbitrage et des frais de gestion annuels du contrat, hors fiscalité et prélèvements sociaux.

Conformément aux dispositions de l'article A.132-5 du code des assurances, Legal & General (France) ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur.



MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

CHAQUE ANNÉE

À chaque date anniversaire, le niveau de l'indice CAC 40[®] est observé par rapport à son niveau initial :

- Si le niveau de l'indice CAC 40[®] est supérieur ou égal à 60% de son niveau initial, un coupon de 6% brut¹ est retenu au titre de l'année écoulée
- Si l'indice CAC 40[®] est au-dessous de 60% de son niveau initial, aucun coupon n'est retenu au titre de l'année écoulée

Les coupons retenus sont mémorisés jusqu'à l'échéance du placement.

À L'ÉCHÉANCE

À la fin de l'année 5, le 28 avril 2017, le niveau de l'indice CAC 40[®] est à nouveau comparé à son niveau initial.

- Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 60% de son niveau initial, l'investisseur reçoit¹
- Si l'indice clôture au-dessous de 60% de son niveau initial, l'investisseur est susceptible de subir une perte en capital et reçoit

L'intégralité du capital investi



La somme des coupons mémorisés pendant la durée de vie du placement

Le capital investi multiplié par 167% du niveau final de l'indice par rapport à son niveau initial



La somme des coupons mémorisés pendant la durée de vie du placement

L'intégralité du remboursement à l'échéance est versée dans le contrat d'assurance vie ou de capitalisation et/ou compte-titres dans lequel est investi Legal & General Opportunité 2012, selon les modalités et conditions précisées dans le cadre de l'enveloppe d'investissement choisie.

(1) Soit un taux de rendement actuariel brut de 5,4%, hors frais et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicable(s) au cadre d'investissement choisi, et hors défaut ou faillite de l'émetteur.



UN MÉCANISME SIMPLE ET CONNU À L'AVANCE

Ceci est un exemple illustratif. Les hypothèses présentées n'ont que pour but de vous permettre d'appréhender facilement le mécanisme de Legal & General Opportunité 2012.

EXEMPLE :

Investissement initial entre le 15 mars 2012 et le 30 avril 2012 sur L&G Opportunité 2012 :

100 000 €

Niveau de l'indice CAC 40® le 30 avril 2012 :

3000 points (hypothèse)

1^{er} anniversaire : 30 avril 2013

Indice CAC 40® \geq 1 800

Un coupon de 6% brut¹ du versement initial est mémorisé, soit un coupon de **6 000 €**

Indice CAC 40® $<$ 1 800

Aucun coupon n'est mémorisé

2^e anniversaire : 30 avril 2014

Indice CAC 40® \geq 1 800

Un coupon de 6% brut¹ du versement initial est mémorisé, soit un coupon de **6 000 €**

Indice CAC 40® $<$ 1 800

Aucun coupon n'est mémorisé

3^e anniversaire : 30 avril 2015

Indice CAC 40® \geq 1 800

Un coupon de 6% brut¹ du versement initial est mémorisé, soit un coupon de **6 000 €**

Indice CAC 40® $<$ 1 800

Aucun coupon n'est mémorisé

4^e anniversaire : 29 avril 2016

Indice CAC 40® \geq 1 800

Un coupon de 6% brut¹ du versement initial est mémorisé, soit un coupon de **6 000 €**

Indice CAC 40® $<$ 1 800

Aucun coupon n'est mémorisé

5^e anniversaire : 28 avril 2017

Le produit s'arrête obligatoirement

Indice CAC 40® \geq 1 800

Un coupon de 6% brut¹ du versement initial est mémorisé, soit un coupon de **6 000 €**

Le client reçoit 100 % du capital ainsi que l'ensemble des coupons de 6 % mémorisés
Soit **100 000 € + 6 000 € x nombre de coupons mémorisés**

Indice CAC 40® $<$ 1 800

L'investisseur reçoit 167% du capital restant après la baisse ainsi que les coupons mémorisés.

Exemple : Si l'indice baisse de 50%, l'investisseur récupère
50 000 € x 1,67 = 83 500 €
+ 6 000 € x nombre de coupons mémorisés les années précédentes

(1) Soit un taux de rendement actuariel brut de 5,4%, hors frais et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicable(s) au cadre d'investissement choisi, et hors défaut ou faillite de l'émetteur.



ILLUSTRATIONS

Les 3 hypothèses ci-dessous ont été réalisées hors frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont

qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Barclays Bank PLC.



Evolution de l'indice CAC 40[®] hors dividendes



Valeur de remboursement de Legal & General Opportunité 2012 à l'échéance



Seuil de mémorisation du coupon annuel et au-dessous duquel le capital est en risque à l'échéance

SCÉNARIO DÉFAVORABLE :

Marché actions français en forte baisse

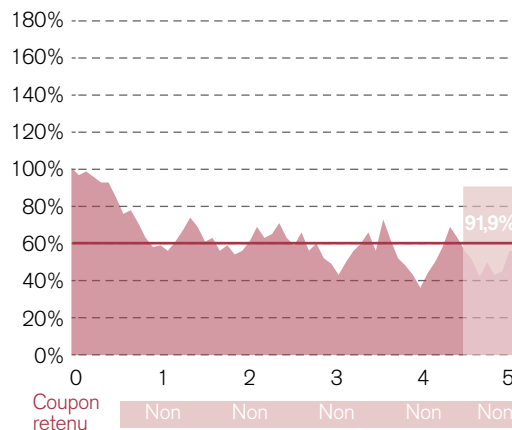
L'indice décroît fortement sur toute la période. Aucun coupon n'est retenu puisque l'indice clôture au-dessous de 60% de son niveau initial à chaque date anniversaire (y compris à l'échéance). Le niveau final de l'indice CAC 40[®] est égal à 55% de son niveau initial.

À l'échéance, la valeur de remboursement est alors égale à :

55% × 1,67 × 100% du capital investi¹

► Soit une valeur de remboursement de 91,9% du capital investi, ce qui correspond à un taux de rendement actuariel brut de -1,7% par an².

► La perte en capitale peut être totale si l'indice CAC 40[®] a un cours nul le 28 avril 2017.



SCÉNARIO FAVORABLE :

Marché actions français stable

L'indice CAC 40[®] reste au-dessus de 60% de sa valeur de départ pendant toute la durée du placement. À chaque date anniversaire, l'indice étant au-dessus de 60% de son niveau initial, un coupon de 6% brut³ est retenu (les coupons sont mémorisés jusqu'à l'échéance).

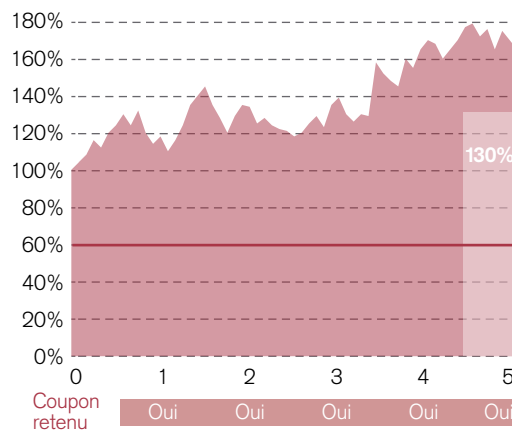
À l'échéance, la valeur de remboursement est alors égale à :

100% du capital investi¹ +

Somme des coupons annuels mémorisés

(cinq coupons de 6% brut³)

► Soit une valeur de remboursement de 130% du capital investi, ce qui correspond à un taux de rendement actuariel brut de 5,4% par an².



SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE :

Marché actions français incertain

Aux trois premières dates anniversaires, l'indice clôture en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial. Aucun coupon n'est retenu pour ces dates.

À partir de l'année 4, l'indice rebondit et clôture au-dessus de 60% du niveau initial en année 4 et 5. Deux coupons sont donc mémorisés jusqu'à l'échéance.

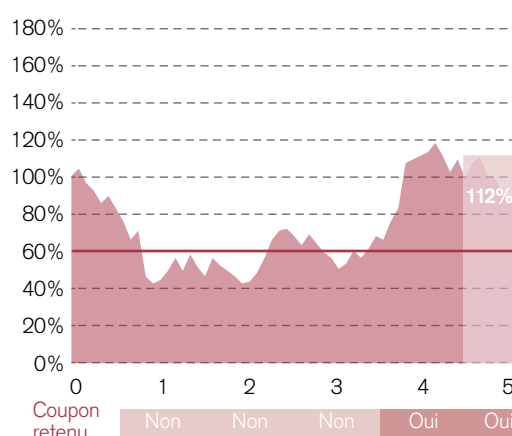
À l'échéance, la valeur de remboursement est alors égale à :

100% du capital investi¹ +

Somme des coupons annuels mémorisés

(deux coupons de 6% brut³)

► Soit une valeur de remboursement de 112% du capital investi, ce qui correspond à un taux de rendement actuariel brut de 2,3% par an².



(1) Sous réserve d'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.

(2) Taux de Rendement Actuariel brut, hors frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement choisis.

(3) Soit un taux de rendement actuariel brut de 5,4%, hors frais et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicable(s) au cadre d'investissement choisi, et hors défaut ou faillite de l'émetteur.



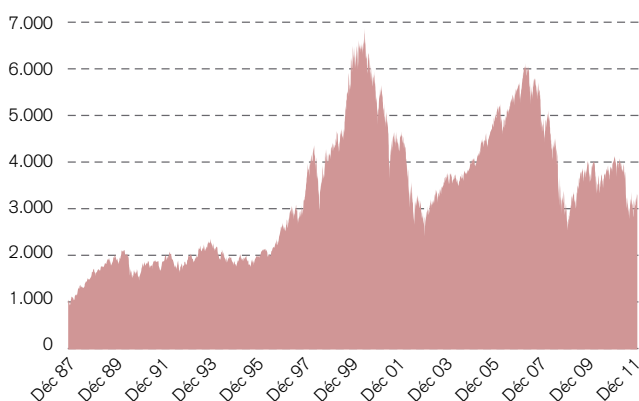
L'INDICE CAC 40®

L'INDICE DE RÉFÉRENCE DU MARCHÉ ACTIONS FRANÇAIS

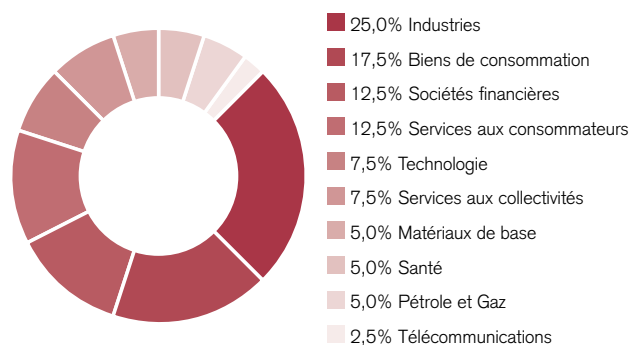
L'indice sous-jacent de Legal & General Opportunité 2012 est l'indice CAC 40® (dividendes non réinvestis), indice phare du marché actions français. Il est composé des 40 valeurs les plus actives cotées sur Euronext Paris parmi les 100 plus grosses capitalisations boursières. Cet indice, représentatif des différents secteurs d'activités, a pour objectif de refléter la tendance

globale de l'économie française. Sa composition est revue tous les trimestres afin de maintenir cette représentativité. Les 10 plus importantes valeurs sont Total, Sanofi, LVMH, BNP Paribas, Air Liquide, Danone, GDF Suez, Schneider Electric, France Telecom et L'Oréal.

ÉVOLUTION DE L'INDICE CAC 40® DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 1987*



RÉPARTITION SECTORIELLE



AVANTAGES :

- L'investisseur bénéficie d'une protection de l'intégralité de son capital à l'échéance¹ si, en date du 28 avril 2017, l'indice CAC 40® clôture au même niveau ou au-dessus de 60% de son niveau initial.
- Legal & General Opportunité 2012 permet à l'investisseur de recevoir, à l'échéance, la somme des coupons mémorisés les années où l'indice CAC 40® a clôturé au-dessus de 60% de son niveau initial à chaque date anniversaire. Chaque coupon a un taux de rendement actuariel brut maximum de 5,4%² par an.
- L'indice CAC 40® n'a pas besoin d'enregistrer de performances positives pour que les coupons annuels soient mémorisés : un coupon est retenu même si l'indice clôture en baisse à la date anniversaire, pourvu que cette baisse soit limitée à 40% du niveau initial.
- L'investisseur est exposé à l'indice CAC 40®, indice de référence du marché actions français, et peut donc en connaître facilement la performance.



INCONVÉNIENTS :

- L'investisseur subit un risque de perte en capital si l'indice clôture à l'échéance au-dessous de 60% de son niveau initial. Celle-ci peut être totale si l'indice a un cours nul le 28 avril 2017.
- En cas de revente de Legal & General Opportunité 2012 avant l'échéance, le remboursement s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Dans une telle hypothèse, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori et pouvant aller jusqu'à la totalité du capital investi.
- Legal & General Opportunité 2012 est exposé au risque de crédit de l'émetteur, Barclays Bank PLC. Aussi, **en cas de faillite ou défaut de paiement de l'émetteur, l'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi.** La dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur induit un risque sur la valeur de marché du produit.
- La performance de Legal & General Opportunité 2012 peut être inférieure à celle d'un investissement direct dans les valeurs composant l'indice CAC 40®.
- L'indice CAC 40® étant calculé dividendes non réinvestis, l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice.

(1) Sous réserve d'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur

(2) Taux de Rendement Actuariel brut, hors frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement choisi

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0011196914
Forme juridique des titres de créance	Instrument financier de type titre de créance de droit anglais émis dans le cadre d'un programme d'émission de titres structurés (Barclays Bank PLC Global Structured Securities Programme) et non garanti en capital à l'échéance
Droit applicable	Droit français
Émetteur	Barclays Bank PLC (Moody's : Aa3 / S&P : A+ / Fitch : A) ¹
Distributeur	Legal & General (France) Legal & General Bank (France)
Éligibilité	Contrats d'assurance vie, contrats de capitalisation et/ou compte-titres
Valeur nominale	1 000 euros
Période de commercialisation	Du 15/03/2012 au 30/04/2012 (inclus) sous réserve de clôture anticipée dont l'investisseur sera informé par le distributeur
Date d'émission	15/03/2012
Prix d'émission	99,74% de la valeur nominale
Rémunération pendant la période de souscription	2% annuel
Prix d'achat	Du 15/03/2012 au 30/04/2012 (inclus) la valeur de marché du titre progressera régulièrement de 99,74% à 100,00% de la valeur nominale selon un taux annualisé de 2% (Voir les Conditions définitives pour plus de détail)
Sous-jacent	Indice CAC 40® Price Return (dividendes non réinvestis, code Bloomberg : CAC Index)
Date de constatation initiale (date de départ)	30/04/2012

Dates de constatation annuelle	30/04/2013, 30/04/2014, 30/04/2015, 29/04/2016, 28/04/2017
Date de constatation finale	28/04/2017
Date de remboursement final (date d'échéance)	04/05/2017
Devise	EUR
Valorisation	Quotidienne
Règlement / livraison	Euroclear France
Offre au public	France
Marché secondaire	Barclays Bank PLC s'engage à assurer à tout moment une liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1% dans les conditions normales de marché et de financement.
Cotation	Bourse de Paris
Frais de souscription	0%
Frais de sortie	0%
Commission de distribution	Des commissions de distribution ont été payées par Barclays Bank PLC au Distributeur au titre du placement de Legal & General Opportunité 2012 pour un montant annuel maximum équivalent à 1,10% TTC du montant nominal de l'émission. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande auprès du Distributeur.

(1) Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Notations en date du 15/02/2012 (Moody's), 29/11/2011 (S&P), 15/12/2011 (Fitch).

Pour tout renseignement ou pour rencontrer l'un de nos Conseillers Patrimoniaux : Appelez le 0 821 218 118 (0,12 €/min)

Connectez-vous sur www.lgfrance.com

Avertissement

Ce document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation ou une recommandation de la part de Barclays Bank PLC ou du groupe Legal & General en France en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Les informations retenues dans le présent document sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle.

Barclays Bank PLC ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant des investissements effectués sur Legal & General Opportunité 2012.

Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et les inconvénients de Legal & General Opportunité 2012 et prendre leur décision d'investissement après en avoir examiné la compatibilité avec leur propre situation financière, leur profil d'investisseur, leurs objectifs et leur horizon d'investissement. Ils devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel.

Les investisseurs doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, en particulier en cas de sortie de Legal & General Opportunité 2012 avant l'échéance. Le remboursement est effectué dans le contrat d'assurance vie ou de capitalisation et/ou compte-titres dans lequel est investi Legal & General Opportunité 2012. Le Prospectus de Base de Legal & General Opportunité 2012 en date du 5 août 2011 a été approuvé par la Financial Services Authority (« FSA »), l'Autorité de régulation financière du Royaume-Uni. A la demande de Barclays Bank PLC, la FSA a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), l'Autorité de régulation financière en France, un certificat d'approbation attestant que la documentation ci-dessus a été rédigée conformément à la Directive 2003/71 du 4 novembre 2003 (la « Directive Prospectus »).

Les éléments ci-dessus ne constituent qu'un résumé des informations contenues dans le « Prospectus » composé du Prospectus de Base en date du 5 août 2011, complété de tout supplément éventuel, et des Conditions Définitives (rédigés en langue anglaise et disponible à titre informatif en langue française). En cas de divergence entre le présent document et le Prospectus, seul ce dernier fera foi. Le Prospectus est disponible sans frais auprès de Legal & General (France) ou Legal & General Bank (France), sur le site internet du groupe (www.lgfrance.com). Le résumé du Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

La valeur du produit en cours de vie peut donc évoluer indépendamment de l'indice CAC 40®, connaître de fortes fluctuations et être inférieure au montant de l'investissement initial. La valeur de remboursement du produit à l'échéance pourra être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à 100% de leur investissement.

Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France (i) pour une souscription dans le cadre d'une offre se rapportant à un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation se référant à des unités de compte (tel que visé dans le code des assurances français) et/ou (ii) en compte-titres. Dans ce premier cas, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur le produit en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements en cas de décès ou rachat avant terme. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie. Les conditions de souscription à ce contrat d'assurance vie et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales dudit contrat valant note d'information.

Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à toute personne qui souhaite investir dans ce produit de s'assurer qu'elle est autorisée à investir dans ce produit. Ce document n'est pas destiné à être distribué aux Etats-Unis et/ou à des US Persons ou dans des Etats où la commercialisation des titres n'est pas autorisée. Le présent document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux Etats Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié.

Legal & General (France)
SA au capital de 15 144 874 € • RCS Paris 338 746 464
Entreprise régie par le Code des Assurances
Legal & General Bank (France)
SA au capital de 8 460 651 € • RCS Paris 341 911 576
Etablissement de Crédit No 14.120
58 rue de la Victoire • 75440 Paris Cedex 09